

Dialogue de Talanoa de haut niveau des ministres de l'Environnement et des représentants du PROE Communiqué 2019

Le vingt-neuvième dialogue de Talanoa de haut niveau des ministres de l'Environnement du PROE s'est déroulé le 6 septembre 2019 à Apia, au Samoa. Ont participé au Dialogue de Talanoa les ministres de l'Environnement et les représentants de haut niveau des Samoa américaines, de l'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de la France, de la Polynésie française, de Kiribati, de la République des Îles Marshall, de Nauru, de Nouvelle Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Nioué, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Samoa, des Îles Salomon, de Tonga, Tokelau, de Tuvalu, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, et de Wallis et Futuna.

Les ministres et les représentants de haut niveau remercient le Gouvernement et le peuple samoans de l'accueil chaleureux et généreux qu'ils ont réservé à toutes les délégations. Le Secrétariat est également remercié pour les efforts déployés en vue d'organiser une réunion efficace.

Les ministres et les représentants de haut niveau ¹:

Changement climatique

1. **rappellent** la Déclaration de Boe sur la Sécurité régionale, dans laquelle les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont réaffirmé que les changements climatiques demeurent la plus grande menace pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique, et l'engagement commun de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
2. **rappellent en outre** l'urgence d'une action mondiale sur le changement climatique, comme l'ont souligné les dirigeants du Forum des îles du Pacifique de 2019 dans la Déclaration de Kainaki II pour une action urgente sur le changement climatique maintenant (Déclaration de Kainaki II), **prenant acte** non sans inquiétude des répercussions des catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique qui menacent notre bien-être social, économique, culturel et environnemental, en augmentant la charge et le risque pour notre sécurité ;
3. **prennent acte** de la nécessité de rechercher des solutions régionales audacieuses et novatrices au changement climatique, y compris des solutions écosystémiques, en reconnaissant que notre avenir, ainsi que les mesures que nous choisissons de prendre, sont liés entre eux ;
4. **prennent acte** avec une vive inquiétude du fait que les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, atteignant des niveaux records et que, selon les tendances actuelles, en l'absence de mesures urgentes, les températures moyennes mondiales supérieures aux niveaux préindustriels dépasseront 1,5 °C dès 2030 et atteindront 3 °C ou plus à la fin du siècle, ce qui aurait des effets dévastateurs sur les pays, territoires et collectivités du Pacifique ;
5. **admettent** les vulnérabilités particulières des pays des atolls aux impacts du changement climatique, reconnaissant leurs efforts pour collaborer à la définition de stratégies d'adaptation à travers les dialogues d'adaptation des atolls entre la République de Kiribati, la République des Îles Marshall, Tuvalu et les Maldives ;
6. **réitèrent** la nécessité de tenir compte des impératifs d'une transition juste de la main-d'œuvre et de la création d'emplois décents et de qualité pour toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, alors que nous nous dirigeons collectivement vers un avenir à faibles émissions, en gérant les impacts et en maximisant les opportunités pour toutes les parties concernées ;

¹ Les États-Unis d'Amérique font une déclaration sur l'adoption du Communiqué qui figure dans le compte rendu de la Réunion.

7. **saluent** le PROE pour son travail de soutien au Pacifique en matière de changements climatiques, en soulignant la nécessité d'acquérir et de partager des connaissances dans toute la région sur la manière d'évaluer et d'atténuer les menaces associées aux changements climatiques ;
8. **saluent** les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'organe scientifique faisant autorité en matière de changements climatiques qui est considéré comme fournissant aux gouvernements les meilleures données scientifiques disponibles sur les changements climatiques ;
9. **demandent** à la communauté internationale de tenir compte, dans la prise de décisions pertinentes, des conclusions du *Rapport spécial sur le réchauffement de la planète de 1,5 degré Celsius* (Rapport spécial du GIEC sur 1,5 °C), du *Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres*, et du prochain *Rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans un climat changeant* ;
10. **reconnaissent** l'urgence soulignée dans le rapport spécial du GIEC sur la température de 1,5 °C et **appellent** à une action immédiate, et pas seulement à une discussion sur l'ambition, visant à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris afin d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris en termes de température ;
11. **invitent** la communauté internationale à se concentrer sur des mesures ambitieuses en matière de changement climatique afin de réduire les émissions par le biais des CDN et des stratégies de développement à long terme à faibles émissions et à poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, comme le prévoit l'Accord de Paris ;
12. **se félicitent** de l'adoption du règlement intérieur de l'Accord de Paris lors de la COP24 à Katowice et **soulignent** l'importance de concrétiser les éléments restants du règlement intérieur, notamment les travaux visant à assurer l'intégrité environnementale et la transparence dans l'utilisation des approches coopératives prévues à l'article 6 ;
13. **se félicitent** de la présidence chilienne de la CdP25 et de l'accueil de la réunion à Santiago en décembre et **reconnaissent** la priorité accordée par le Chili au lien important entre le changement climatique et les océans ;
14. **rappellent** la déclaration de Kainaki II et la ferme conviction selon laquelle le Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur l'action pour le climat, l'examen de la voie SAMOA et la CdP25 sont des points tournants mondiaux pour assurer une action significative, mesurable et efficace contre le changement climatique, et **reconnaissent** les efforts de la République des Îles Marshall, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni dans les principaux volets du Sommet sur l'action climatique ;
15. **se félicitent** du rôle important que joue le Fonds vert pour le climat pour aider les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques ;
16. **rappellent** la déclaration de Kainaki II et l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle poursuive ses efforts en vue d'honorer son engagement financier mondial de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, provenant de diverses sources, dans le contexte de mesures d'atténuation significatives et de transparence dans la mise en œuvre, grâce à des mécanismes bilatéraux, régionaux ou mondiaux, notamment la reconstitution du Fonds vert pour le climat ;
17. **demandent** au PROE et aux autres entités régionales accréditées par le FVC de consulter les pays sur le programme phare du FVC du Pacifique sur l'atténuation et l'adaptation pour aider les pays insulaires à réaliser leurs ambitions climatiques ;
18. **demandent** à la communauté mondiale de continuer à renforcer son soutien à la mise en œuvre de mesures visant à aider les Parties à l'Accord de Paris confrontées à des contraintes de capacité, en particulier celles qui sont les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

19. **se félicitent** de l'annonce faite par les Îles Cook d'accueillir le quatrième Programme de partenariat pour l'action en faveur du climat (CAPP IV) à Rarotonga en 2020 et **prennent acte** du thème « Climate Drawdown : banking on viable Pacific futures » (Atténuation du climat : miser sur des contrats à terme viables dans le Pacifique) ;

Gouvernance et gestion des océans

20. **réaffirment** que la ressource naturelle la plus importante de la région du Pacifique est l'océan, ses ressources marines et ses écosystèmes, qui sous-tendent notre identité et nos moyens de subsistance communautaires, et **appuient** de nouveau la gestion et la conservation intégrées des océans comme une approche politique cruciale dans le Cadre pour un paysage océanique du Pacifique et le Pacifique bleu des dirigeants des îles du Pacifique ;

21. **demandent instamment** au Pacifique de participer pleinement à la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030), en prenant acte des résultats de l'atelier de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques tenu à Nouméa du 23 au 25 juillet 2019, et en reconnaissant la nécessité d'identifier les lacunes scientifiques importantes afin d'améliorer et de renforcer le développement des capacités dans la région Pacifique ;

22. **remercient** à la fois le Bureau du Commissaire de l'océan Pacifique, pour le rôle central qu'il joue en matière de gouvernance et de gestion intégrée des océans dans la région au titre du Cadre pour un paysage océanique du Pacifique, et la Communauté du Pacifique, pour son travail en rapport avec le Centre communautaire des sciences océaniques du Pacifique ;

23. **reconnaissent** l'importance de nombreux événements régionaux et internationaux clés liés aux océans qui sont essentiels à nos efforts en matière de gouvernance et de gestion des océans ;

24. **félicitent** les Palaos d'être un chef de file régional et mondial en acceptant d'accueillir la Conférence « Nos océans 2020 » et **encouragent** tous les pays et territoires insulaires du Pacifique à profiter de cet événement important pour obtenir des résultats positifs grâce à une coordination conjointe vers une prise de décision réaliste sur les aires marines protégées, le changement climatique, la pêche durable, la protection des espèces menacées et migratrices, la pollution marine, une économie bleue durable et la sécurité maritime ;

25. **expriment leur gratitude** à la Nouvelle-Calédonie pour le rôle moteur qu'elle a joué en acceptant d'accueillir la dixième Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées en avril 2020 ;

26. **prennent acte** de l'importance des discussions et des négociations en cours à la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) pour promouvoir une gouvernance intégrée des océans dans les zones situées au-delà des juridictions nationales et **demandent** des résultats ambitieux pour les négociations ;

27. **remercient** le PROE et le Bureau de la Commission de l'océan Pacifique d'avoir fourni un appui technique aux membres des Îles du Pacifique engagés dans les négociations du BBNJ ;

Pollution marine et exploitation minière des fonds marins

28. **prennent acte** de l'impact de la pollution plastique marine sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, la biodiversité, les moyens d'existence et la culture, **réitèrent** leur soutien au mandat du PROE visant à travailler avec les Membres en vue d'éliminer les plastiques à usage unique inutiles et réduire la pollution marine en général, ce qui peut se faire grâce à des partenariats régionaux et internationaux et un engagement communautaire efficace dans les pays et territoires Membres ;

- 29.**expriment** leur appréciation des relations de collaboration entre le PROE, les Membres, les donateurs et les partenaires clés, qui travaillent ensemble de manière productive et collégiale pour aborder la question critique de la pollution marine d'une manière intégrée et holistique ;
- 30.**félicitent** le PROE et le gouvernement du Samoa pour leur travail sur l'écologisation des Jeux du Pacifique de 2019, et reconnaissent l'engagement des Îles Salomon à poursuivre cette initiative précieuse ;
- 31.**prennent acte** de la proposition du PROE d'envisager une journée régionale de plantation d'arbres ;
- 32.**rappellent** la déclaration Kainaki II pour une action urgente à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action régional du Pacifique pour la lutte contre la pollution marine 2018-2025, et **exhortent** les Membres à accélérer les politiques et mesures visant à réduire la pollution plastique qui englobent la gestion durable des matériaux, le cycle de vie et l'économie circulaire et les approches visant à accroître l'efficacité des ressources, promouvoir des alternatives et encourager des pratiques et modèles de consommation durables
- 33.**reconnaissent** les mesures prises par les Membres pour réduire et éliminer les plastiques à usage unique et **prennent acte** que huit pays ou territoires ont mis en œuvre des interdictions concernant divers articles en plastique à usage unique et que huit autres pays ou territoires ont annoncé leur intention de le faire ;
- 34.**se félicitent** de la décision de modifier les annexes de la Convention de Bâle qui rendra le commerce mondial des déchets plastiques plus transparent et mieux réglementé, tout en garantissant une gestion plus sûre pour la santé humaine et l'environnement, et **prient instamment** les Membres d'examiner comment ils appliqueront les nouveaux contrôles ;
- 35.**reconnaissent** la nécessité d'adopter de meilleures pratiques de gestion des déchets liquides pour protéger les eaux côtières et les écosystèmes ;
- 36.**approuvent** PACPLAN 2019 en tant qu'accord-cadre pour l'intervention régionale en cas de déversement d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses, en **prenant acte** que les membres doivent assumer leurs rôles et responsabilités respectifs pour assurer une intervention efficace en cas de déversement en mer ;
- 37.**reconnaissent** l'importante menace potentielle pour l'environnement que représentent les fuites d'hydrocarbures provenant des coques corrosives des épaves de la Seconde Guerre mondiale qui ont maintenant plus de 70 ans, ce risque étant susceptible d'être exacerbé par la gravité croissante des cyclones tropicaux et des typhons due au changement climatique et **prennent acte** avec satisfaction les mesures prises par le PROE, en étroite collaboration avec l'Université de Newcastle et la Major Projects Foundation, pour protéger les épaves du Pacifique qui pourraient polluer le milieu marin et les écosystèmes et cultures de cette guerre ;
- 38.**reconnaissent** l'importance de la menace potentielle de la contamination nucléaire et des munitions non explosées pour la santé et la sécurité du Pacifique bleu, de sa population et de ses perspectives, et **admettent** qu'il importe de s'attaquer aux problèmes de longue date de l'héritage des essais nucléaires dans le Pacifique, de même qu'ils **rappellent** en outre la nécessité de traiter les impacts actuels des essais nucléaires, y compris, notamment, les droits humains, la contamination environnementale et les impacts sanitaires, et reconnaître la nécessité de charger un organisme approprié d'entreprendre une évaluation scientifique exhaustive, indépendante et objective du problème de contamination dans le Pacifique, notamment sur le site des essais nucléaires à Runit ;
- 39.**reconnaissent** la nécessité urgente d'une mise en œuvre efficace d'instruments politiques habilitants et cohérents, de cadres réglementaires conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'une bonne gouvernance pour gérer durablement l'environnement et les ressources marines des impacts potentiels de l'exploitation minière des fonds marins et des activités connexes ;

40. **reconnaissent** que l'exploitation minière des grands fonds marins présente des avantages économiques potentiels pour toutes petites économies insulaires du Pacifique et peut contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement durable et que cette exploitation minière peut également avoir des effets négatifs sur l'océan et ses ressources marines et ses écosystèmes ;
41. **prennent acte** des négociations en cours en vue d'élaborer un règlement sur l'exploitation des ressources minérales dans la région sous l'égide de l'Autorité internationale des fonds marins et **demandent** que le PROE s'engage dans ce processus ;
42. **exhortent** le PROE et ses membres à mettre en œuvre l'approche de précaution, telle que définie dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), et à veiller à ce que des activités d'exploration et de recherche sous licence soient menées et des données collectées dans le cadre d'une mise en œuvre efficace de processus solides et transparents d'évaluation des impacts environnementaux conformes aux lois nationales, conventions régionales et internationales existantes et bonnes pratiques ;
43. **admettent** la nécessité de développer et d'utiliser les meilleures connaissances scientifiques disponibles pour protéger l'environnement marin et de veiller à ce que des normes environnementales strictes s'appliquent à l'exploitation minière des fonds marins ;
44. **réitèrent** leur soutien à la mise en œuvre effective des Directives pour le renforcement des études d'impact sur l'environnement dans les pays et territoires insulaires du Pacifique et à leur application à l'exploitation minière des fonds marins et aux activités connexes, conformément aux lois nationales existantes ;
45. **reconnaissent** la contribution du PROE au Cadre régional de gestion de l'environnement pour les minéraux d'eau profonde dans le cadre du projet de la Communauté du Pacifique sur les minéraux des grands fonds marins ;
46. **reconnaissent** l'importance de la coopération entre les agences de la CORP et la nécessité de développer l'expertise au sein de la région afin de fournir des conseils d'experts scientifiques concernant l'exploitation minière des fonds marins, l'écologie des grands fonds marins et l'océanographie ;

Autre activité

47. **saluent** l'ouverture du Centre océanien sur le changement climatique le 5 septembre 2019 et **se félicitent** du partenariat entre le PROE, le Gouvernement samoan et le Gouvernement japonais, avec l'appui du Gouvernement néo-zélandais, pour faire du Centre un centre régional et d'excellence chargé de coordonner les solutions stratégiques et efficaces du Pacifique en matière de changements climatiques ; et
48. prennent acte de la Charte de Metz sur la biodiversité adoptée par le G7 en mai 2019.

6 septembre 2019